



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAULE

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le
ID : 078-217803808-20250407-20250427-DE

DELIBERATION N°2025-04-27
**Demande de subventions auprès de l'Etat – Dotation
d'Equipement des Territoires ruraux**

L'an deux mille vingt cinq, le 7 avril 2025 à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 20 mars 2025, s'est réuni, salle du Conseil de la Mairie de Maule, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier LEPRETRE, Maire.

La liste des délibérations a été affichée en mairie et publiée sur le site de la mairie.

PRESENTS :

M. LEPRETRE, Mme KARM, M. CAMARD, Mme BIGAY, M. SEGUIER, Mme QUINET, M. COURTOT, M. CHOLET, Mme GUERITEAU, M. COLLIN, Mme JANCEK, Mme URBAIN, M. LECOT, Mme RAULT, M. GIBERT, M. BOURGET, Mme HUARD, Mme GUERET-MAGNE, Mme DEMBRI-COHEN, Mme READ.

REPRESENTES :

M. SENNEUR par Mme KARM, Mme RIVIERE par Mme BIGAY, Mme ALLIX par Mme QUINET, M. LANGLOIS par M. CAMARD, Mme MERVOYER par M. LEPRETRE

ABSENTS :

Mme MANTRAND, M. DEVERS, M. FALCHETTO, M. ALIOUANE

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice	: 29	
Représentés	: 5	Formant la majorité des membres en exercice.
Votants	: 25	Thomas LECOT est désigné secrétaire de séance
Présents	: 20	
Absents	: 4	

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi N° 82-213 du 02 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation N° 92-125 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU la circulaire du Préfet des Yvelines en date du 1^{er} mars 2024 relative aux modalités d'attribution de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – programmation 2025 ;

CONSIDERANT que la Commune de Maule est éligible à l'attribution de subventions au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – programmation 2025 pour les opérations suivantes :

- Extension du système de vidéoprotection (tranche 2025) (thème 3 de la DETR – Nouvelles technologies : vidéoprotection des espaces publics) : estimation 63 607 € H.TVA,
- Rénovation des menuiseries du Prieuré (thème 5 de la DETR – Rénovation thermique et transition énergétique) : estimation 42 000 € H.TVA

Le montant des subventions est de 31 682,10 €, soit 30 % du montant des travaux H.TVA.

CONSIDERANT l’avis favorable de la Commission Finances – Affaires Générales réunie le 10/04/2025,

ENTENDU l’exposé de Olivier LEPRETRE, Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

1/ **DECIDE** de solliciter de l’Etat au titre de la Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux, année 2025, une subvention de 31 682,10 € soit 30 % du montant des travaux H.TVA, pour les travaux ci-dessous décrits :

DOSSIER N°1	THEME 1 - NOUVELLES TECHNOLOGIES Extension du système de vidéoprotection (tranche 2025)
DOSSIER N°2	THEME 5 - RENOVATION THERMIQUE ET TRANSITION ENERGETIQUE Rénovation des menuiseries du Prieuré

2/ **ARRETE** les modalités de financement des travaux comme suit :

Dossier n°1 : Nouvelles technologies – extension du système de vidéoprotection (tranche 2025)

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT	TTC	Taux sur HT
Travaux	63 607,00	76 328,40	DETR	19 082,10	19 082,10	30
			Région			
			FCTVA		12 721,40	
			Reste à charge	44 524,90	44 524,90	70
Total	63 607,00	76 328,40	Total	63 607,00	76 328,40	100

Dossier n°2 : Rénovation thermique et transition énergétique – Rénovation des menuiseries du Prieuré

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT	TTC	Taux sur HT
Travaux	42 000	50 400	DETR	12 600	12 600	30 %
			DSIL	-		
			Région	-		
			FCTVA	-	8 400	
			Reste à charge	29 400	29 400	70 %
Total	42 000	50 400	Total	42 000	50 400	100 %

3/ **S'ENGAGE** à financer la part des travaux restant à la charge de la Commune

4/ **DIT** que le montant des travaux restant à la charge de la Commune ainsi que la T.V.A. sont inscrits au budget communal 2025 en section de dépenses d'investissement,

5/ **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation des opérations ci-dessus référencées.

Thomas LECOT
Secrétaire de séance

Olivier LEPRÉTRE
Maire

